



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA HAUTE - SAONE

Vesoul, le 5 octobre 2017

ARRETE SECHERESSE : la Haute-Saône maintient une partie des mesures de restrictions

Malgré l'installation de conditions météorologiques automnales avec des précipitations régulières qui permettent d'avoir une bonne humidité des sols, la sécheresse hydrologique se poursuit dans le département.

En effet, les dernières précipitations ne permettent pas de combler le déficit de l'année. Ainsi, les niveaux des nappes et des cours d'eau sont particulièrement bas pour la saison.

Cette situation impose de maintenir les mesures de restrictions les plus appropriées pour préserver les ressources en eau potable et réduire les risques d'impacts sur le milieu aquatique (cf. nouvel [arrêté sécheresse en date du 4 octobre 2017](#)).

Ainsi, demeurent interdits :

- *le lavage des véhicules hors stations professionnelles*
- *le fonctionnement des fontaines publiques en circuit ouvert branchées sur le réseau d'alimentation d'eau potable*
- *les vidanges des plans d'eau et leur remplissage. En effet, les vidanges conduiraient à détériorer le milieu aquatique situé à l'aval en ne permettant pas une dilution suffisante dans le milieu récepteur des matières en suspension et en provoquant une variation brutale de la température de l'eau. Il risquerait alors d'y avoir des conséquences graves sur la faune aquatique locale en raison de l'étiage actuel des cours d'eau.*

Par ailleurs :

- *les entreprises industrielles et commerciales doivent continuer à limiter leur consommation d'eau au strict nécessaire.*
- *toutes les interventions sur les systèmes d'assainissement doivent faire l'objet de précautions particulières.*
- *tous les prélèvements dans les cours d'eau doivent être limités afin de préserver un débit minimal biologique garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces présentes et de ne pas accentuer le déficit hydraulique.*

Les données sur la situation hydrologique et les arrêtés pris peuvent être consultées sur les sites :

- de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté : <http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-hydrologiques-r2445.html>
- Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

CONTACT PRESSE

Justine FILLION – 03.84.77.70.12- justine.fillion@haute-saone.gouv.fr

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE
B.P. 429 - 70013 VESOUL CEDEX - TEL. : 03.84.77.70.00 / FAX. : 03.84.76.49.60
Courriel : prefecture@haute-saone.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public et de l'accueil téléphonique disponibles sur le site : www.haute-saone.gouv.fr